

Procédure d'inscription sur la liste d'attente

INFORMATION : Actuellement, la ZEC doit aménager encore 5 terrains de 9 emplacements de campings pour les campeurs déjà existant sur la Zec, avec droits, qui ont des terrains hors normes et qui sont dans le même secteur. Les terrains sont donnés par tirage au sort ou selon l'entente parmi les campeurs ciblés.

Depuis, l'année 2016, la ZEC des Martres offres aux intéressés, à s'inscrire sur une liste d'attente dans le but d'acquérir un emplacement de camping.

Pour être sur la liste d'attente, vous devez vous inscrire, soit par courriel zecmartres@xplornet.com ou en personne, à l'accueil Saint-Urbain (bureau administratif) de la Zec des Martres. En donnant votre nom et information nécessaire pour vous rejoindre.

L'ordre d'inscription sur la liste d'attente sera établi en fonction de la date d'inscription.

Aussi, cette liste pourra servir aux campeurs déjà installés, mais qui veulent vendre leurs équipements déjà sur la Zec. À noter, qu'il est strictement interdit, d'inclure le terrain dans le prix de vente. La personne sur la liste qui est contactée peut accepter les conditions du vendeur ou s'entendre avec celui-ci. Il n'y a aucune obligation de part et d'autre. La personne de la liste d'attente ne perd pas sa position sur la liste s'il n'y a pas entente avec un vendeur.

P.S. Une personne qui s'inscrit sur la liste d'attente, autorise automatiquement la Zec des Martres à fournir son nom et numéro de téléphone aux vendeurs intéressés à les rejoindre.

La direction
Zec des Martres